

aussi entre les côtes ci-dessus mentionnées, étoit, dans les tems pluvieux, presqu'impraticable, et que ce seroit une oppression de mettre la loi en force contre les habitants, qui en vertu d'un Procès Verbal de vieille date, étoient tenus d'une maniere indéfinie, à le faire et entretenir, comme étant leur chemin de devanture; Il fut résolu de leur accorder une aide pécuniaire pour effectuer l'objet, à condition qu'ils arondiroient leur chemin et le couvriroient de gravois; et en conséquence il fut payé aux dits habitants, la somme de £ 140 8 9. compris les allouances pour les dommages faits aux individus par le charriage des gravois. Conséquemment sur tous les objets ci dessus mentionnés, il a été dépensé par le Trésorier, en argent, £ 40 6 7 au-delà du montant total des argents par lui reçus, et pour laquelle somme il reste encore en avance.

Et plusieurs Membres informerent votre Comité, qu'ils connoissoient très bien le dit chemin, tel qu'il avoit été dans son premier état et qu'il étoit actuellement; et que les améliorations qu'on y avoit faites étoient au-delà de ce qu'on avoit regardé comme praticable; mais qu'il étoit encore susceptible d'améliorations, et qu'il en demandoit de nouvelles, pour le rendre durable. Outre que le travail, qui y étoit applicable, étoit limité, qu'il étoit de beaucoup inférieur à l'objet; et que lorsque des habitants sont tenus à des réparations indéfinies, ce seroit un fardeau trop pesant pour eux, si on exigeoit à la rigueur un semblable travail. Que, quoique le principe du système général des chemins ait été très propre à l'égard du chemin de *La Chine*, lorsqu'il ne seroit que comme une simple communication entre les fermes et les habitations des différents habitants de l'Isle de *Montréal*, et pour porter leur propre produit au marché; cependant depuis que le dit chemin est devenu la grande route pour le commerce et la communication entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, et qu'une propriété d'une très grande valeur a été en conséquence transportée annuellement sur le dit chemin par des charetiers qui font ces transports à gages; il auroit été, comme il seroit encore, le comble de l'injustice et de l'oppression, d'exiger des dits habitants une portion de travail suffisante pour tenir le dit chemin en bon ordre: qu'en conséquence, si on ne tombe point sur d'autres moyens, ce chemin sera bientôt hors d'état.